

Délibération n° 2510-07

Conseillers en exercice : 13
Présents : 9+2 proc
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian
DI MARTINO – Philippe ALLEGREINI – Michel CORSINI – Chantal BARBIER
– Patrice MARTIN – Fabienne GALLI

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Jean-Marc BLANIC
Absentees : Karine FAGES – Béatrice ROZIER

Secrétaire : Patrice MARTIN

Objet : Echange de parcelles et
Servitude entre commune et
Propriété CATTANI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que suite à une demande des consorts CATTANI, il convient de déplacer une partie du canal du Cornou cadastré A n°940 d'une superficie de 67 m². Ce déplacement engendre une division de parcelles : A n°940-A (superficie de 9 m²) et A n°940-B (superficie de 58 m²) dont les propriétaires sont précisés sur le plan annexé.

Afin de déplacer le canal en limite de propriété, il convient de procéder à un échange de parcelles entre la commune de CANTARON et les consorts CATTANI : échange de la parcelle A n°940-A contre la parcelle n°1878-D (d'une superficie de 11 m² appartenant avant le déplacement à la famille CATTANI).

Une servitude de passage pour véhicules et réseaux divers d'une superficie de 2 m² sera créée sur le futur canal selon le plan annexé.

Il est précisé que les numéros de parcelles du plan sont provisoires, le plan de division final déterminera les parcelles définitives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les échanges de parcelles entre la commune de CANTARON et les consorts CATTANI selon le plan annexé ;
- AUTORISE la signature de l'acte de servitude de passage pour véhicules et réseaux divers d'une superficie de 2m² ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- ACCEPTE que l'ensemble des frais afférents à ce dossier soient pris en charge par les consorts CATTANI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Patrice MARTIN

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA
Date de signature : 17/10/2025
Qualité : Maire